

**SÉANCE ORDINAIRE TENUE À MAGPIE
LE 16 AOÛT 2022 À 19 H 00.**

Le conseil de la municipalité de Rivière-Saint-Jean/Magpie siège en séance ordinaire ce 16 AOÛT 2022 en présentiel.

Sont présents à cette séance :

La Mairesse	Josée Brunet
Les conseillers/ Conseillères	Alex Beaudin, poste 1 Lola Lebrasseur, poste 2
Sont absents	Normand Dufour, poste 3 Liane Beaudin, poste 4

Tous formant quorum, sous la présidence de Mme Josée Brunet, mairesse.

Assistent également à la séance,
Mylène Poirier, directrice adjointe, greffière-trésorière, agente de développement.

OUVERTURE DE LA SESSION

Ayant le quorum, son honneur Josée Brunet déclare la séance ouverte à 19h00

93-22 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Liane Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Normand Dufour
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

94-22 ADOPTION PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal a été transmis au préalable, les administrateurs procèdent immédiatement à leur adoption.

IL EST PROPOSÉ PAR Liane Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil adopte tel que rédigé le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2022.

CORRESPONDANCE

Transmission par **courriel** aux membres du conseil.

95-22 COMPTE À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Normand Dufour
IL EST APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil autorise les déboursés relatifs aux dépenses d'administration de la municipalité selon la liste des paiements suggérés du logiciel comptable du 1er JUILLET AU 31 JUILLET 2022 totalisant la somme de 151 558.28\$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Mylène Poirier, DG adjointe de la Municipalité Rivière-Saint-Jean, certifie par la présente que la Municipalité a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution # 95-22

RÉSOLUTION 96-22

NOMINATEUR DE MYLÈNE POIRIER COMME ADMINISTRATEUR PRINCIPAL ACCÈS D

CONSIDÉRANT QUE madame Mylène Poirier doit dans le cadre de ses fonctions utiliser les services d'Accès D Affaires;

IL EST PROPOSÉ PAR Normand Dufour
IL EST APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise l'ajout du nom de Mylène Poirier Directrice générale adjointe comme administrateur principal chez Accès D affaires.

RÉSOLUTION 97-22

FRAIS DE DÉPLACEMENT DU CONSEILLER M. NORMAND DUFOUR

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a aucune entente incendie et qu'elle désire y remédier;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire acquérir un camion de pompier;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire obtenir une rencontre avec le directeur de la régie-incendie des Monts afin d'obtenir des informations sur la mise en place et la gestion d'une Régie en Incendie;

IL EST PROPOSÉ PAR Liane Beaudin
ET APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal M. Dufour à les représenter lors de ses déplacements;

QUE le conseil autorise les dépenses les frais de déplacement et d'hébergement selon le règlement 67-18 relatif aux tarifs et frais de déplacement des employés et des élus.

RÉSOLUTION 98-22

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE NVIRA

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est actuellement à la recherche en eau potable dans le secteur de Magpie;

CONSIDÉRANT QUE certains travaux seront effectués par la firme Laforest Novo Agua;

CONSIDÉRANT QU'UNE évaluation environnementale du site phase 1 et une étude écologique doivent être effectuée dans le cadre des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Nvira est en mesure d'effectuer les travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR Liane Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité entérine l'octroi du contrat de la compagnie Nvira au 29 juillet 2022;

QUE la municipalité s'engage à payer les frais relatifs au contrat de 11 260\$ plus frais applicables.

RÉSOLUTION 99-22

DEMANDE DE SUBVENTIONS COMITÉ ARTS, CULTURE ET COMMUNAUTÉ MAGPIE

CONSIDÉRANT QU'UNE demande du comité Arts, Culture et Communauté Magpie, a été déposée le 1er juillet 2022;

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de financement ayant pour but d'offrir aux citoyens une rencontre et le partage d'un repas;

CONSIDÉRANT QUE la demande prévoit l'achat d'un tournebroche disponible pour tous les comités au montant de 230\$, achat de bois au montant de 100\$, achats d'ustensiles et d'assiettes au montant de 79\$, achat de breuvage au montant de 95\$, achat de porc au montant de 300\$, achats de légumes et accompagnement au montant de 125\$ et des imprévus au montant de 52.42\$;

CONSIDÉRANT QUE la demande totalise la somme de 981.42\$;

IL EST PROPOSÉ PAR Normand Dufour
ET APPUYÉ PAR Liane Beaudin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil autorise l'aide financière au montant de 981.42\$;

QUE le conseil municipal demande au comité Arts, Culture et Communauté Magpie de respecter la politique d'octroi de dons et subventions en vigueur;

QUE madame Lola Lebrasseur conseillère municipale et présidente du comité Arts, Culture et Communauté (Magpie), mentionne son conflit d'intérêts et se retire de toutes discussions.

100-22 FERMETURE DE SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Liane Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Normand Doufour
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

ET RÉSOLU QUE la séance est levée à 19h49

LEVÉE DE LA SÉANCE

La présidente Josée Brunet déclare la séance levée à 19h49

Mylène Poirier
Directrice générale adjointe
Greffière-trésorière

Josée Brunet
Mairesse